

COMMUNIQUÉ

OITF/FEO

le 2 septembre 2008

Volume 14, No. 1

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • 1300, rue Yonge • Toronto • Ontario • M4T 1X3 • 416-966-3424 • Télécopieur : 416-966-5450

LE POINT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE

L'échéance pour le dépôt de l'évaluation du Régime approche

En vertu des mesures législatives sur les régimes de retraite, il faut déposer des évaluations au moins tous les trois ans. La dernière évaluation a été déposée le 1^{er} janvier 2005. L'échéance pour le dépôt de l'évaluation de 2008 du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le Régime) approche à grands pas.

Les partenaires doivent s'entendre d'ici le 30 septembre 2008 sur les conditions qui permettront aux administratrices et aux administrateurs du Régime de déposer une évaluation équilibrée auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite de l'Ontario — la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). Tout au long de l'année écoulée, et de plus en plus souvent pendant l'été, les représentantes et les représentants de la FEO se sont réunies et réunis avec le gouvernement, copartenaire du Régime, ainsi qu'avec des représentantes et des représentants du Régime pour s'acquitter de cette tâche.

Un sous-comité du Bureau de la FEO (sous l'autorité du Bureau) a participé à ces réunions. Lorsque les partenaires du Régime — la FEO et le gouvernement — auront provisoirement convenu avec les administratrices et les administrateurs du Régime des composantes de l'évaluation de 2008, le Bureau de la FEO ainsi que les représentantes et les représentants des quatre filiales seront invitées et invités à parapher l'entente.

Le Conseil d'administration de la FEO — formé de dix membres élus représentant chaque filiale — connaîtra les détails de l'entente lors d'une assemblée extraordinaire du Conseil.

Après l'assemblée extraordinaire du Conseil, les filiales auront quelque temps pour considérer l'entente.

Peu après, le Conseil de la FEO se réunira de nouveau pour tenir un vote au sujet de l'entente.

Le moment exact de ces étapes ne peut pas être déterminé parce que les parties ne sont pas encore arrivées à une entente, mais elles doivent le faire avant le 30 septembre 2008 pour laisser à l'actuaire indépendant le temps de terminer l'évaluation à déposer.

Nous invitons les enseignantes et les enseignants à prendre connaissance des mises à jour dans Communiqué sur le site Web de la FEO ou de surveiller les mises à jour de la FEO diffusées par l'entremise de leur filiale. Dès que d'autres renseignements seront disponibles, ils seront communiqués.

TOUT CE QUE VOUS POUVEZ ENTENDRE D'AUTRES SOURCES N'EST QUE RUMEUR OU SPÉCULATION. POUR TOUTE QUESTION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE DIRECTEUR, RÉGIME DE RETRAITE ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE LA FEO, OU AVEC L'AGENTE OU L'AGENT DE VOTRE FILIALE QUI S'OCCUPE DES QUESTIONS RELATIVES AU RÉGIME DE RETRAITE.